

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 06918
Numéro SIREN : 834 234 213
Nom ou dénomination : 4 CYSEC

Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2021 sous le numéro de dépôt 38591

4CYSEC

Société Par Actions Simplifiée au capital de 83 300 Euros

Siège social : 4 Place Louis Armand

Tour de l'horloge

75012 PARIS

SIRET : 834 234 21300025

APE : 6202B

RCS PARIS B 834 234 213

**PROCES VERBAL DE DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU
29 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt,
Le 29 Octobre à 14 Heures

Les Actionnaires de la Société 4CYSEC Société par Actions Simplifiée au Capital de 83 300 Euros divisé en 833 actions de cent Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au Siège Social à 75012 PARIS, 4 Place Louis Armand, Tour de l'Horloge, sur convocation faite par la Présidence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe Gilbert,
Madame Jean-Philippe Poirault l'actionnaire présent et acceptant propriétaire du plus grand nombre d'actions est appelé comme scrutateur
Madame Corinne Plourde est désignée comme secrétaire

Tous les actionnaires étant présents, le quorum requis par les dispositions légales et statutaires est réuni.
L'Assemblée pouvant valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- 1°) Les avis de convocation, savoir copie des lettres de convocation adressées à tous les actionnaires,
- 2°) Les projets de résolutions présentées à l'Assemblée Générale,
- 3°) Le rapport de la Présidence,
- 4°) Un exemplaire des statuts de la Société.

Monsieur Le Président fait en outre observer que tous les documents qui en application des dispositions légales doivent être communiqués à l'Assemblée ont été tenus à la disposition des Actionnaires au Siège Social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations, puis Monsieur Le Président rappelle que la présente Assemblée a été convoquée à ces jour, heure et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Continuation de l'activité sociale malgré la perte de la moitié du capital social,
- Pouvoirs formalités,

Monsieur Le Président donne ensuite lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, Monsieur Le Président déclare se tenir à la disposition de l'Assemblée pour fournir à ceux des membres qui le désirent toutes explications et précisions, ainsi que pour répondre à tout commentaire qu'ils pourraient juger nécessaire et utile de présenter.

Diverses observations sont alors échangées, puis personne n'ayant plus demandé la parole, Monsieur le Président a mis successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifiant la convocation et la tenue de la présente Assemblée et après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence décide de poursuivre l'activité malgré la perte de la moitié du capital social et s'engage à reconstituer les capitaux propres à au moins la moitié du capital social avant la fin du second exercice suivant la présente réunion

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

X CF
CO

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie des présentes aux fins d'accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 50 minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal signé après lecture par les membres du bureau.

Le Président.

Le scrutateur

Le Secrétaire.

Christophe GILBERT


